

04/07/2012 à 20:08

# Suicides: l'ex-PDG de France-Télécom poursuivi pour harcèlement moral

L'ex-Pdg de France Télécom Didier Lombard a été mis en examen pour harcèlement moral mercredi dans l'enquête sur la vague de suicides dans le groupe, qui pourrait rencontrer le même sort vendredi à l'issue de sa convocation comme



photo : Eric Piermont, AFP

Arrivé à la tête du groupe en 2005, Didier Lombard avait dû quitter la direction opérationnelle de l'opérateur en mars 2010, fragilisé par une trentaine de suicides de salariés entre janvier 2008 et fin 2009.

Selon le syndicat SUD, le premier à porter plainte fin 2009, cette mise en examen d'un dirigeant d'entreprise pour harcèlement moral constitue une première en France.

Un rapport de l'Inspection du travail mettant en cause la gestion du personnel et la plainte de SUD avaient conduit à une information judiciaire en avril 2010.

Début avril, dans le cadre de cette enquête, des perquisitions ont été menées au siège parisien du groupe.

L'ancien Pdg est le premier entendu par le juge Pascal Gand qui lui a imposé un contrôle judiciaire et un cautionnement de 100.000 euros, a précisé son avocat Me Jean Veil.



[04 jui 15:48 BFMTV Suicides à France Télécom : l'ex PDG Didier Lombard convoqué par le juge](#)

Olivier Barberot, ancien DRH du groupe, et Louis-Pierre Wenès, ancien numéro deux, sont convoqués d'ici jeudi tandis que l'entreprise sera entendue vendredi, tous étant susceptibles d'être mis en examen.

Devant le juge, M. Lombard n'a pas abordé le fond du dossier, se limitant à rappeler le contexte de l'époque avec "des règles de concurrence particulièrement défavorables", a rapporté Me Veil.

Didier Lombard s'était défendu dans une tribune au Monde, qu'"à aucun moment les plans conçus et mis en oeuvre par France Télécom n'ont été dirigés contre les salariés".

Une procédure "normale"

"Il n'y a aucune accélération de la procédure. Nous sommes dans une procédure normale", a pour sa

part fait valoir la direction de l'opérateur.

En 2008 et 2009, le nombre des suicides de salariés s'est établi à 35, selon direction et syndicats. Engagée dans des restructurations, l'entreprise avait supprimé 22.000 postes entre 2006 et 2008 et procédé à 10.000 changements de métier.

"On souhaite qu'une mise en examen soit prononcée et qu'on puisse enfin aller vers un procès non pas contre X, mais avec des gens identifiés qui doivent répondre de leurs actes dans la période 2006 à 2008-2009, où il y a eu ces plans de suppressions d'emplois et cette crise des suicides à France Télécom", a déclaré Patrick Ackermann (SUD).

Selon le syndicat, "c'est la première fois en France qu'un ancien dirigeant d'entreprise, a fortiori du CAC 40, est mis en examen pour harcèlement moral et institutionnel".

"On se félicite que la procédure avance. C'est important pour l'ensemble du personnel et des familles", a jugé Sébastien Crozier (CFE-CGC).

"Il y a eu une volonté délibérée de compression d'effectifs sans prendre en compte les risques psycho-sociaux. Le plan Next de la direction avait été accéléré alors que remontaient des alertes sur la santé des salariés", a dit à l'AFP Me Frédéric Benoist, avocat de la CFE-CGC.

Le rapport de l'inspection du travail de 2010 pointait le harcèlement managérial dont étaient victimes en particulier les fonctionnaires, mis sur la touche, incités à changer de métier ou à quitter l'entreprise.

Le groupe a "mis en oeuvre des méthodes de gestion du personnel qui ont eu pour effet de fragiliser psychologiquement les salariés et de porter atteinte à leur santé physique et mentale", écrivait l'inspection.

Dans une lettre à Sud-PTT, l'inspectrice du travail Sylvie Cattala avait rapporté que la direction avait été "alertée à de nombreuses reprises" entre 2005 et 2009 sur l'existence de "risques psycho-sociaux pouvant être graves".

04/07/2012 à 20:52

## Suicides: l'ex-PDG de France-Télécom mis en examen pour harcèlement moral

L'ancien PDG de France Télécom, Didier Lombard, a été mis en examen mercredi pour harcèlement moral dans l'enquête sur la vague de suicides de salariés, en 2008 et 2009, au sein du groupe français de Télécoms, a annoncé son avocat Me Jean Veil.



photo : Eric Piermont, AFP

Didier Lombard, arrivé à la tête de cette compagnie en 2005, avait dû en quitter la direction

opérationnelle en mars 2010, fragilisé par la vague d'une trentaine de suicides de salariés entre janvier 2008 et fin 2009.

"Monsieur Didier Lombard a été mis en examen" (inculpé, ndlr), a déclaré Me Veil à la sortie du bureau du juge Pascal Gand.

M. Lombard ne s'est pas expliqué sur le fond du dossier. "Il s'est borné à des explications sur le contexte économique, technologique et réglementaire dans lequel évoluait la société France Télécom. Il a notamment évoqué des règles de concurrence particulièrement défavorables que les pouvoirs publics ont imposées à cette entreprise", a déclaré l'avocat.

Le juge a imposé à l'ancien PDG un contrôle judiciaire et un cautionnement de 100.000 euros, a précisé Me Jean Veil.



<http://actu.orange.fr/revue/536475/>

**04 jui 19:07BFMTV**France Télécom : l'ex-PDG Lombard mis en examen pour harcèlement moral



<http://actu.orange.fr/revue/535740/>

**04 jui 15:48BFMTV**Suicides à France Télécom : l'ex PDG Didier Lombard convoqué par le juge

Selon le syndicat SUD, le premier à avoir porté plainte fin 2009, "c'est la première fois en France qu'un ancien dirigeant d'entreprise, a fortiori du CAC 40 (l'indice phare de la Bourse de Paris, ndlr), est mis en examen pour harcèlement moral et institutionnel".

Le juge a également convoqué d'autres dirigeants de l'époque, ainsi que la société France Télécom, vendredi, qui pourrait aussi être mise en examen, en tant que personne morale.

En 2008 et 2009, le nombre des suicides de salariés s'était établi à 35, selon direction et syndicats. Engagée dans des restructurations, le géant français des Télécoms avait notamment supprimé 22.000 postes entre 2006 et 2008 et procédé à 10.000 changements de métier sur cette même période.

Un rapport de l'Inspection du travail et une plainte de la fédération Sud-PTT fin 2009 avaient conduit à l'ouverture d'une information judiciaire pour harcèlement moral en avril 2010.

Le rapport de l'inspection du travail de 2010 mettait en exergue le harcèlement managérial dont étaient victimes en particulier les fonctionnaires, mis sur la touche, incités à changer de métier ou à quitter l'entreprise. Le groupe a "mis en oeuvre des méthodes de gestion du personnel qui ont eu pour effet de fragiliser psychologiquement les salariés et de porter atteinte à leur santé physique et

mentale", écrivait l'inspection.

"Je suis conscient que les bouleversements qu'a connus l'entreprise ont pu provoquer des secousses ou des troubles. Mais je conteste avec force que les plans indispensables à la survie de l'entreprise aient pu être la cause des drames humains cités à l'appui des plaintes", avait dit M. Lombard, dans une tribune publiée par le quotidien Le Monde.

Le syndicaliste Patrick Ackermann (SUD) a souhaité qu'"une mise en examen soit prononcée et qu'on puisse enfin aller vers un procès (...) avec des gens identifiés qui doivent répondre de leurs actes".